

Moins de permis de construire : « Un signal politique »

Vu la raréfaction de la ressource en eau, des villages du Pays de Fayence veulent limiter l'urbanisme, plus ou moins drastiquement. La mise en œuvre provoque déjà des remous.

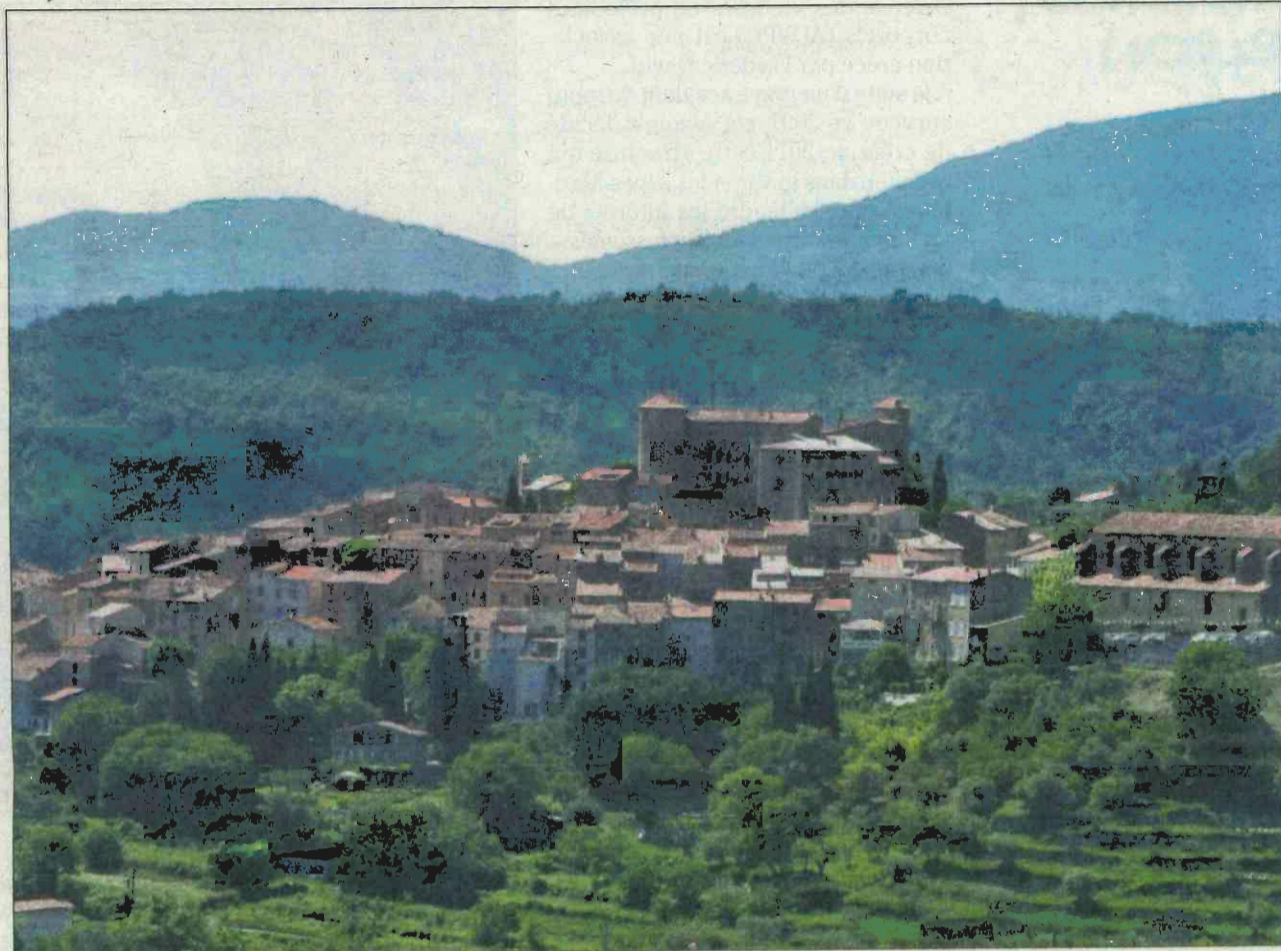
C'est l'arme suprême d'un maire, celle d'accorder ou de refuser les permis de construire, comme on ouvre ou on ferme un robinet. Et c'est pour une histoire d'eau que le Pays de Fayence est en émoi.

D'abord, le maire de Montauroux Jean-Yves Huet a surpris son monde, en annonçant sur France 3, qu'il voulait geler les permis de construire sur sa commune, pour les quatre prochaines années. Conséquence de la sécheresse qui touche son territoire. Depuis plus d'un an, le Pays de Fayence (1) est aux prises avec la raréfaction de la ressource en eau. Les neuf villages du nord-est du Var ont passé des mois de restriction particulièrement sévère (2) en 2022. Une pénurie que la sécheresse actuelle risque d'amplifier.

Objectif partagé, pas les modalités

« On ne peut pas encourager les gens à s'installer, si ensuite on doit leur dire qu'il n'y a pas d'eau au robinet », réagit François Cavalier, le maire de Callian. Pour l'élu, il faut retenir de cette première annonce « un signal politique qui montre qu'on est au bout d'une logique, qu'on a besoin de temps pour s'organiser ».

Cette question a été débattue lors d'une réunion technique, fixant les orientations d'urbanisme à l'échelle des neuf villages. Les élus se seraient prononcés à l'unanimité pour une restriction de la démographie. Objectif partagé : limiter l'arrivée de nouveaux



Si les maires ne sont pas tous sur la même ligne, le Pays de Fayence devrait globalement donner un gros coup de frein dans la délivrance des permis de construire. (Photo doc Var-matin)

habitants, par une limitation des permis de construire

Par contre, François Cavalier prend ses distances avec l'idée d'un gel total : « Il ne faut pas laisser croire qu'on va arrêter tous les permis de construire. » Dans son village, il n'en est pas question.

L'éventail va du gel pur et simple comme à Montauroux, jusqu'à des objectifs plus nuancés. Augmentation de la population de 0,1 % maximum ou 0,5 %, selon les sources !

« Je serai vigilant, mais je ne bloquerai pas les permis. Freiner oui, suspendre non, ajoute Bernard Henry, maire de Fayence. Je rappelle que l'instruction et la délivrance des permis sont de la compétence du maire. »

Il précise, un brin agacé, « je ne veux pas léser les braves gens ».

Autre précision, « les droits acquis sont préservés, appuie François Cavalier. Tous les gens qui ont des permis de construire en cours d'instruction ont l'impression que

le sol s'effondre sous leurs pieds. »

Se mettre d'accord

Pour autant, c'est bien un coup de frein substantiel qui s'annonce. Une révolution, n'hésitent pas à réagir certains (lire ci-dessous). Chaque commune garde son plan local d'urbanisme et les préconisations du Scot (schéma de cohérence territoriale intercommunal) entreront en vigueur dans plusieurs mois au plus tôt. Ce mardi soir, un conseil communautaire est orga-

nisé. Les élus auront à se mettre d'accord sur le message qu'ils veulent porter. Joint par téléphone ce lundi, le maire de Seillans René Ugo « demandait d'attendre » avant de parler du sujet. Quant au maire de Montauroux, il n'a pas répondu à nos messages.

SONIA BONNIN
sbonnin@varmatin.com

1. Le Pays de Fayence est composé des villages de Montauroux, Fayence, Callian, Bagnols-en-Forêt, Tourrettes, Seillans, Saint-Paul-en-Forêt, Tanneron et Mons.
2. Jusqu'à une consommation maximale de 100 litres d'eau par jour et par personne.

Renoncer aux piscines ?

La question en fait s'étrangler plus d'un. Pourra-t-on remplir et entretenir les piscines cet été ?

« Si on survole notre territoire, on voit qu'on est un de ceux où il y a le plus de piscines privées. C'est devenu un signe extérieur de richesse, estime le maire de Fayence, Bernard Henry. Il y a beaucoup trop de piscines. Aujourd'hui, la situation est telle qu'il faut renoncer aux piscines. Même les locations de vacances. Il faudra peut-être louer sans piscine. »

En période de restriction, lorsque le nombre de litres d'eau disponible est calculé par jour et par personne, il n'est plus question de remplir la moindre piscine.

Premières restrictions

Déjà, depuis mi-février, la préfecture interdit le remplissage des piscines privées dans les 87 communes varoises placées en alerte sécheresse, ou alerte renforcée (sauf remise à niveau et/ou premier remplissage, ce qui correspond à la majeure partie des besoins). Dans le Pays de Fayence, on n'est pas concerné, mais la saison à venir inspire l'inquiétude.

La population a doublé, pas la ressource en eau

En trente ans, le Pays de Fayence a vu sa population doubler, une pression démographique et immobilière exponentielle. Certaines communes ont été beaucoup plus ouvertes que d'autres, aux projets immobiliers. À la mesure des annonces récentes ?

« Nous venons de sortir deux petits lotissements, souffle Laurent Largillet, gérant de l'agence Center immobilier. Pour les promoteurs locaux, cela va être très compliqué. » L'ensemble du secteur est très demandé : « C'est le bord de mer qui recule chez nous.

D'ailleurs, les prix ont fortement augmenté. »

Les programmes immobiliers se sont multipliés avec la loi Alur, qui a « déverrouillé » les droits à bâtir en diminuant la taille minimale des parcelles. Si le professionnel installé depuis 1991 s'attendait à des restrictions, « c'est logique que les élus limitent les constructions », il est surpris d'entendre parler de gel des permis. « À ce point-là... Effectivement, on ne pensait pas que cela serait si important. »

Le territoire tout entier est rivé au

tourisme. « Vont-ils réellement interdire l'usage des piscines ? », s'interroge-t-il. En plus, « la publicité que cela fait au canton, c'est catastrophique ».

« Que l'État dise s'il n'est plus possible de construire »

Ce grief, le maire de Callian le relativise. « C'est à nous que cela arrive en premier, mais on ne sera pas les derniers, prévient François Cavalier. On voit ici que les forages ne réagissent plus aux pluies. Cela dure depuis un an. C'est-à-dire

qu'on ne voit pas le niveau des nappes remonter, quand il pleut. » De manière certaine, la ressource en eau n'a pas grandi, alors que la population doublait. « Vous savez, tant qu'on a de l'eau, on ne se pose pas la question, lâche le maire de Fayence. Nous, on doit se poser la question. C'est vrai que cela crispe. Mais quand on n'aura plus d'eau, on sera crispé. »

Il reste à traduire de façon réglementaire les objectifs politiques de gestion du territoire qui sont de l'ordre « du jamais vu », commente l'avocat Josselin Bertelle.

« Suspendre totalement les permis, il faudra regarder comment cela est motivé. Surseoir à un permis est possible, mais sur une durée limitée. » Avocat au barreau de Draguignan, il estime que « clairement, il faut que l'État nous dise s'il n'est plus possible de construire, à cause du manque de réserve en eau ». De son côté, la préfecture du Var explique que « les services de l'État accompagnent les communes du Pays de Fayence qui envisagent de restreindre les délivrances de permis de construire, de manière localisée et temporaire ».